

## **SEANCE DU HUIT SEPTEMBRE 2014**

L'an deux mil quatorze, le huit septembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M DUEZ Jean Pierre, Maire

Présents : M DUEZ Mmes BELLOT – BOFFELLI – BOSSIS - BROSSARD - CHATEAU – CHATELIER – MM MOURLOT – VILLENEUVE – GAUTIER –ARCHAT - ANNÉREAU - BERTET – HERAUD - LEBLOIS

Secrétaire de séance Mme BOFFELLI

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 20 JUIN 2014**

Le compte rendu de la réunion du 20 juin 2014 est approuvé à l'unanimité par les conseillers présents.

### **RAPPORT 2013 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel du SMICVAL pour l'année 2013. Une bonne gestion dans l'ensemble Ce rapport est à la disposition du public à la mairie.

### **MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTE SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT**

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- De 11 milliard d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- Soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; ainsi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30 % de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de **SAINT PAUL (33390)** rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;

- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de **SAINT PAUL (33390)** estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de **SAINT PAUL (33390)** soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

### **MOTION RELATIVE AU PROJET DE REFORME TERRITORIALE ADOPTÉE PAR LE CONSEIL GENERAL**

Monsieur le Maire donne lecture de la motion adoptée par le Conseil Général de la Gironde le 26 juin 2014, relative au projet de réforme territoriale.

Après discussions, le Conseil Municipal à l'unanimité **SOUTIEN** la motion du Conseil Général de la Gironde

### **APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2013 DU DELEGATAIRE DU SERVICE ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport annuel transmis par notre délégué du Service de l'Assainissement permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, et après délibération, le Conseil Municipal, **APPROUVE** le rapport sur le prix et la qualité du service public assainissement de l'année 2013.

### **AUTORISATION DE SIGNER POUR ENGAGER UNE PROCEDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU**

Depuis le vote du Plan Local d'Urbanisme deux erreurs matérielles ont été constatées du fait de la non mise à jour du cadastre en 2010 lors de l'élaboration définitive de la carte de zonage. Il s'agit des parcelles de Messieurs RIVIERE Jean Claude et Alexandre et de Monsieur FARGEAT Christophe qui ont terminé leur construction fin 2009. Après consultation du cabinet d'avocat et de la DDTM de Libourne (aménagement du territoire), il est nécessaire d'engager une procédure de modification simplifiée du PLU.

Après les explications données et discussion le Conseil Municipal à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à engager une procédure de modification simplifiée du PLU.

### **PROJET DE FUSION DES SYNDICATS COLLEGE ET LYCEES**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Préfet de la Gironde sur le projet de fusion du syndicat intercommunal du Collège Vauban de Blaye et Ets annexes et du syndicat intercommunal des Lycées de Blaye et, demande au Conseil Municipal de

s'exprimer pour le projet de périmètre et les statuts du nouvel établissement public de coopération intercommunale.

Après discussion le Conseil Municipal,  
**APPROUVE** à l'unanimité le projet de fusion et les statuts du nouvel établissement public de coopération intercommunale.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire et Madame BOSSIS font le point sur la rentrée des classes et sur les nouveaux rythmes scolaires. Cette année nous avons 90 enfants répartis entre la maternelle 23, et le primaire CP 18, CE 18 et CM 31 la rentrée c'est bien passée et les enfants et les enseignantes étaient contents de se retrouver. L'organisation des rythmes scolaires est positive, les enfants semblent satisfaits des activités proposées. Une nouvelle organisation des sorties des élèves et de la garderie sera proposée en novembre 2014. Les parents seront informés de ces nouvelles dispositions.

Le prêtre de Saint Paul étant décédé le presbytère n'est plus utilisé de manière continue.. En accord avec l'archevêché de Bordeaux et Monsieur le Curé de Blaye la commune récupérera l'usage de ce bâtiment à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et une lettre a été adressée au diocèse de Bordeaux afin de résilier le bail de location. Monsieur le Maire demande au conseil de réfléchir au devenir de cet édifice.

Suite à de nombreuses dégradations derrière la salle des fêtes Monsieur le Maire propose de faire installer une caméra. Un avis sera demandé à la gendarmerie de Blaye.

Un projet d'apprentissage des usages numériques est envisagé. La mairie doit se mettre en relation avec Monsieur BESNIER afin de finaliser ce projet.

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune de St Androny ne fait plus parti du

Comme chaque année à la même époque nous préparons le nouvel agenda.

Prochain conseil le lundi 6 octobre 2014 à 19 h